



# Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint Macaire

n°41 - Juin 2010

## Mot du Maire

Dans quelques semaines, la ZPPAUP va entrer en vigueur sur la commune de Saint-Macaire. Cette zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager était en discussion depuis plusieurs années. Désormais le territoire de la commune est divisé en quatre zones, trois d'entre elles étant concernées par la ZPPAUP. Un règlement de zone composé de prescriptions et de recommandations architecturales et paysagères s'impose désormais à tous.

Nous disposons avec notre vieille ville d'un patrimoine exceptionnel qui a ces derniers mois retenu l'attention. Saint-Macaire a d'abord été citée dans un ouvrage de référence pour la qualité et l'originalité de sa réhabilitation. Le journal Le Monde sur une pleine page, après une enquête menée sur le terrain, a souligné cette mutation. Enfin, un reportage de plusieurs minutes au journal de 20h de TF1 a fait découvrir notre cité médiévale à la France entière.

Ce patrimoine, il convient de le conserver, de l'embellir, de le faire découvrir et surtout de le garder vivant. Nous pouvons être fiers de ce qui a été réalisé. Nous devons aujourd'hui poursuivre l'œuvre accomplie. Je vous invite à lire en tribune libre la contribution d'un groupe de macariens sur le devenir du "château" de Tardes ; Le "meilleur moyen de conserver un édifice, c'est de lui trouver un emploi" affirmait Viollet-le-Duc au XIX<sup>e</sup> siècle, le débat est ouvert...

*Philippe PATANCHON*

## Les travaux et réalisations

♦ Espace pique nique au bas des remparts: Installation de nouvelles tables et réhabilitation des WC publics. Des plots en bois ont aussi été ajoutés, afin d'interdire le passage de voitures sur ces espaces piétonniers.



♦ Mairie : Les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche sont achevés. Outre un accès amélioré pour les personnes à mobilité réduite, la mairie est désormais dotée d'une nouvelle salle de réunion. La grande salle des mariages, le bureau des élus, ainsi que le parvis ont été restaurés :



## Les manifestations de l'été

- Grass Track, finale championnat du monde : 12 juin
- Fêtes de la St-Jean et de la Musique: 18 au 21 juin
- Kermesse des écoles : 25 juin
- Marchés de Pays : 16 et 23 juillet, 13 août
- La Fête à Léo : 18 juillet
- Cinésites : 24 juillet
- Balade nocturne : 30 juillet
- Journées Médiévales : 28 et 29 août
- Journées du patrimoine : 18 et 19 septembre
- Tournoi : 3 octobre

→ Retrouvez au fur et à mesure des infos détaillées et les programmes sur [www.saintmacaire.fr](http://www.saintmacaire.fr) (agenda)

## Une ZPPAUP pour St Macaire

Le 22 avril 1965, le site de la vieille ville a été inscrit à l'inventaire des Sites pittoresques de la Gironde. Saint-Macaire va progressivement redécouvrir son patrimoine. Ce classement explique qu'actuellement l'Architecte des Bâtiments de France veille seul sur notre cité ; son avis est déterminant pour toute autorisation de travaux dans un rayon de 500 m à partir du cœur médiéval (c'est-à-dire la quasi-totalité de la commune à l'exception du quartier du moulin). Depuis les années 1980, le législateur a imaginé un nouveau dispositif de protection (ZPPAUP) visant à desserrer l'étau de l'Etat face à la commune. Ce dispositif a retenu l'attention des élus désireux de renouveler la doctrine élaborée par les Macariens sur la valorisation de leur cadre de vie. La décision de prescrire la mise à l'étude d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager a été prise par délibération du précédent conseil municipal en date du 28 juin 2001.

Les travaux d'étude, confiés à des professionnels, ont abouti à l'élaboration d'un projet de zone qui se présente sous la forme d'un dossier comprenant :

- Un rapport de présentation exposant les particularités historiques, géographiques, architecturales et urbaines de la zone ainsi que les raisons de sa création.
- L'énoncé des règles générales et particulières qui lui sont applicables dans certaines de ses parties en ce qui concerne la protection des paysages, l'architecture et l'urbanisme.
- Un document graphique faisant apparaître les limites de la zone, et les parties de zone soumises à des règles spécifiques.

L'objectif de la ville de Saint-Macaire était triple :

- Désigner clairement les lieux où une grande attention doit être apportée au patrimoine et à sa mise en valeur
- Mettre en place une réglementation qui affiche clairement des objectifs assignés à chacun des secteurs protégés et les modalités à respecter pour y parvenir.
- Bénéficier, au travers de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, de l'expertise architecturale et urbaine sur ces secteurs de grande sensibilité patrimoniale.

Par délibération en date du 20 décembre 2007, le précédent conseil municipal a adopté l'ensemble du projet, plan de zonage et règlement inclus. Le dossier a ensuite été transmis en préfecture pour consultation des services de l'Etat et mise à l'enquête publique (qui s'est déroulée du 1er septembre au lundi 29 septembre 2008). La CRPS (commission régionale du patrimoine et des sites) a validé le projet en novembre 2009 et le conseil municipal a définitivement statué en avril 2010.

La ZPPAUP va donc officiellement entrer en vigueur dans les semaines qui viennent lorsque différentes procédures de publicité auront été accomplies. Ce document est opposable au tiers en tant que servitude d'utilité publique. A ce titre, La ZPPAUP est annexée au POS. L'architecte des bâtiments de

France reste le garant de la conformité des travaux compris dans la zone de protection. La ZPPAUP offre également des avantages fiscaux qui peuvent inciter les particuliers à investir dans les quartiers anciens.

Désormais le règlement peut nous donner en amont la possibilité de savoir si tel ou tel aménagement peut être ou non envisagé. Il faut donc prendre l'habitude de venir le consulter en mairie et ne pas hésiter à prendre rendez vous auprès de l'architecte du CAUE qui effectue des permanences chaque mois ou auprès d'un élu pour discuter de votre projet

### **Le règlement de la ZPPAUP et la carte des différentes zones sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune**

Extraits du règlement :

Prescriptions applicables à la zone PU 1 (11 articles):

Zone d'intérêt patrimonial architectural et urbain majeur, qui correspond au centre bourg de Saint-Macaire. Elle comprend deux secteurs, la ville médiévale secteur PU1a et les faubourgs associés secteur PU1 b. Dans cette partie de la ville, la politique architecturale et urbaine est fondée sur le principe du maintien, de la réutilisation, de la réhabilitation et de la mise en valeur des constructions existant

Exemples :

Article 1 Démolitions des constructions existantes...

Article 2 Implantation des constructions par rapport aux voies et espaces publics...

Article 3 Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives...

Article 7 Panneaux solaires...

Article 9 Expression des percements et vitrines commerciales...

Article 10 Matériaux des façades-murs et pignons...

Article 11 Equipements techniques et commerciaux en façade...

Prescriptions applicables à la zone PU2 (4 articles) :

Zone d'intérêt paysager. En limite des palus, progressivement surplombante du fait du relief naissant du coteau de Garonne, elle longe le Chemin du Port susceptible de constituer à terme un des itinéraires majeurs d'entrée dans la commune et d'accès à la "ville médiévale". La dimension végétale et arborée y est une caractéristique dominante du paysage qu'il convient de maintenir, voir de renforcer. La constructibilité de cette zone est limitée. (Le plan de prévention des risques d'inondation s'impose à une partie de cet espace).

Prescriptions applicables à la zone PU3 (5 articles)

Zone naturelle du palus accompagnant la Garonne. Dans la partie située en pied de remparts, elle assure la transition entre la "ville médiévale" et la rivière. Elle constitue à ce titre un enjeu paysager important. (Le plan de prévention des risques d'inondation s'impose à toute la zone).

→ [www.saintmacaire.fr](http://www.saintmacaire.fr) : rubrique 'vie municipales/projets'

## Tribune libre

Publiée à la demande d'un groupe de citoyens:

### **Pour une école à l'image de la cité !**

La commune a acquis depuis 1983 sous les mandatures des municipalités successives plusieurs bâtiments qui ont enrichi le patrimoine communal. Certains ont déjà été rénovés et sont actuellement occupés. Un, parmi ceux-là, acquis en 2005, mérite une attention particulière : le "château de Tardes", au regard de la surface couverte, de la situation qu'il occupe dans le cœur de la vieille ville de Saint Macaire, et de la charge symbolique qu'il tient de son histoire. Ce bâtiment mérite compte tenu de tout cela que l'on s'interroge, tout particulièrement, sur le devenir qui lui sera dévolu et surtout sur la meilleure manière de le dédier quasi perpétuellement à l'usage de la population de la ville et en l'occurrence de ses enfants.

Les bâtiments édifiés au cours des siècles passés n'ont de valeur que celle qu'à un moment donné la population par l'intermédiaire de ses élus veut bien leur attribuer, en fonction de la mode culturelle du moment. Ainsi à certaines époques des bâtiments ont été démolis, y compris à Saint Macaire, dans l'indifférence générale. Avec les vestiges de ces démolitions on a construit d'autres édifices ; ainsi va la vie des cités comme celle des gens.

Depuis quelques décennies la sensibilité est grande vis à vis de la conservation du patrimoine en général et du bâti en particulier. Mais pour que ce patrimoine continue à vivre il faut qu'il serve à la vie de tous les jours et de tout le monde. Pour cela bien sûr l'habitat particulier est la destination première de ce patrimoine séculaire et à Saint Macaire beaucoup a été fait dans ce sens au bénéfice du confort des habitants. Mais il faut tout autant que certains édifices de par leur situation, leur importance et leur destination projetée soient reconvertis en édifices publics au service des habitants pour qu'ils ne soient pas dévolus seulement à l'usage privé ou simplement au tourisme et à la muséologie. Il faut que cela serve à la vie de la cité.

Aujourd'hui bien des habitants, de Saint Macaire, se rendent compte que les choix urbains et architecturaux, qui ont orienté la réhabilitation des bâtiments disponibles acquis par la municipalité, se sont portés vers une utilisation collective plutôt que mercantile, au bénéfice d'une



forme de logement social alliant la qualité et le confort du bâti avec une qualité architecturale préservant les strates du passé de la vieille ville. De même d'autres bâtiments ont été sauvés de la ruine et transformés en équipements sociaux éducatifs. D'autres encore originellement à vocation religieuse, le couvent des ursulines, transformé, exemplairement en maison de retraite publique.

Ce faisant Saint Macaire que l'histoire, l'économie et la résignation avaient condamnée, pendant plusieurs siècles, à la désertification et à l'oubli renaît à la manière du fabuleux oiseau Ethiopien Phénix qui après avoir péri sur un bûcher d'encens renaissait de ses cendres. Cette renaissance a complètement changé le regard de ses habitants – les anciens comme les nouveaux – sur la ville elle-même, ils se sentent plus enclins à défendre les côtés positifs de la vie dans une cité pluriséculaire, en ce sens c'est un complet retournement de la carte. En un laps de temps relativement court (quarante ans) le ressentiment des habitants est passé du rejet – voire de la honte – d'une ville inhabitable "ringarde" à l'adhésion et à la fierté de vivre à Saint Macaire. Le moyen âge est un sport de combat !

Il faut continuer bien-sûr dans ce sens et faire en sorte que la vieille ville ne soit pas uniquement un parc immobilier préposé au seul habitat, au risque de la transformer en zoo ou en conservatoire. Il faut que les nouveaux bâtiments acquis soient reconvertis en équipements publics.

Pour le "château de Tardes" la seule reconversion envisageable sans trop de dégâts pour les finances municipales est d'y transporter l'école primaire communale. La surface est suffisamment importante (près de six cents mètres carrés bâtis) pour y loger les élèves qui sont rue de Verdun et ceux qui viendront par la suite, avec bien entendu les locaux annexes, restaurant, salle de sport etc. La cuisine qui a été refaite récemment pour servir des repas pour plusieurs communes resterait à sa place. La proximité des bords de Garonne et des terrains qui se trouvent devant les "grottes", dont la commune est déjà propriétaire, permettrait de réaliser des équipements sportifs qui font actuellement défaut.

Les terrains qui sont à l'aplomb du "château de Tardes" pourraient aussi permettre d'accéder à l'école – y compris pour les personnes handicapées – par le bas et d'y venir en voiture, d'y trouver une place de stationnement, de même que l'on pourrait y venir à pied par les rues de la ville.

A l'agrément d'un groupe scolaire entièrement rénové aux nouvelles normes d'accessibilités, de sécurité, d'hygiène et de confort s'ajouterait dans cet environnement bâti chargé d'histoire la possibilité de modifier de manière durable l'imaginaire des écoliers. On peut penser que dans ces lieux, l'imagination (surtout celle des enfants) serait beaucoup plus féconde et beaucoup plus propice à l'activité intellectuelle, dans une école tapie dans les vestiges d'un "château" médiéval que dans les classes actuelles, tristes et monotones conçues sur le modèle de l'architecture carcérale/asilaire. Cela aurait à coup sûr des répercussions sur la perception, qu'auront ces jeunes gens, de la qualité et des agréments du cadre médiéval de la ville de Saint Macaire, dans laquelle la plupart d'entre eux habitent. Ce serait une sorte de pari sur le devenir de la ville et de son environnement, mis entre les mains de citoyens, eux aussi en devenir, imprégnés de la richesse des lieux. La transformation de ce bâtiment en établissement scolaire serait, et c'est là l'intérêt majeur, la manière la plus économique pour la ville de maintenir la viabilité de ce bâtiment.

N'oublions pas qu'à la fin des années 1970 sous la mandature d'une ancienne municipalité la commune a renoncé à acquérir un ancien monastère franciscain doté de bâtiments comparables à ceux du "château de Tardes" et d'un parc magnifique. Il fut acquis par une congrégation religieuse qui l'a transformé en établissement scolaire situé à l'entrée de la ville sur l'ancienne route nationale. Il est facile d'imaginer, là aussi, la qualité de vie pour les élèves si le collège aujourd'hui dans la morne plaine de Pian avait pu être implanté dans ces lieux. Il est permis de rêver !

N'oublions pas non plus que le "château de Tardes" abrita entre le début du XIXème siècle et 1939 une école religieuse de garçons. Le consacrer à nouveau à l'usage scolaire serait un juste retour des choses.

Les travaux de mise hors d'eau de ce bâtiment ont déjà été effectués ; Il s'agit maintenant de mener le débat avec les habitants, qu'ils soient actuels ou anciens parents d'élèves ou pas du tout, pour sensibiliser et convaincre. Lorsque nous aurons convaincu, il conviendra de faire part aux élus de l'actuelle municipalité de la volonté des habitants de voir consacrer ce bâtiment à l'école communale afin qu'ils prennent la décision qui en dernier ressort leur appartient.

C'est là le seul but que se fixent les signataires de ce texte.

ALBIZU Théodore, habitant  
BOURJALLIAT Isabelle, parent d'élèves  
BOVE Hélène, LHOMME Stéphane, habitants  
CHAROV Vladimir, habitant  
GARLIS Monique, présidente du premier conseil des parents d'élèves et ancienne conseillère municipale  
LORRIOT Annie, ancienne directrice de l'école primaire et ancienne adjointe au maire  
MOREAU Rolland, habitant  
VICENTE Eva, habitante

## Comptes rendus des conseils municipaux

### ♦ Conseil municipal du 17 décembre 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 17 décembre 2009 à 21h, en présence de 13 élus. Absents excusés: C. Alis, D. Boulineau, J. Juge, V. Cosson.

Le compte-rendu de la réunion du 5 novembre est adopté à l'unanimité.

### POINT TRAVAUX

#### Mairie

L'intérieur est pratiquement terminé, il reste une porte fenêtre à reprendre à l'étage et la porte d'entrée à changer. A l'extérieur, le parvis anciennement pavé sera traité après les fêtes, la rampe bientôt posée.

Différents avenants sont décidés à l'unanimité:

Maçonnerie pavage du parvis pour 1408,40 €

Electricité pour la somme de 6812 €

Peinture pour la somme de 1736,92 €

Charpente zinguerie pour la somme de 10 735,92€

#### Service de l'eau

Pour financer les travaux du réservoir qui ont débuté et dans l'attente du versement des subventions obtenues, un emprunt de 109 000 € est décidé à l'unanimité.

### SDEEG

Adoption à l'unanimité d'une nouvelle convention avec le SDEEG (Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde) à qui la commune délègue sa compétence en matière d'éclairage public:

- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière

- Maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public

- Maintenance préventive et curative des installations.

Ce transfert est établi pour une durée de 9 ans, avec une éventuelle possibilité de reprise de cette compétence.

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'éclairage public tant au niveau des travaux que de l'entretien. En effet, son organisation interne (bureau d'études, techniciens..) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

La commune conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel.

### INTERCOMMUNALITÉ

Le conseil communautaire du mardi 15 décembre vient de décider le passage en taxe professionnelle unique. Dès 2010 la taxe perçue sur notre territoire (ou plus exactement ce qui la remplacera) sera attribuée à la CDC. Dans l'attente des transferts effectifs de compétences, cette somme sera reversée au budget communal.

## **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Ribouteau (cours du 30 juillet), Mogenicatto (cours Gambetta), GSM (lieu dit "l'île David" et "Monplaisir").

## **DECISIONS DIVERSES**

*A l'unanimité du conseil municipal :*

- A Falissard présente le projet de renouvellement de l'éclairage public en 3ème tranche préparé par le SDEEG. Le détail estimatif s'élève à 59 031,76 HT auquel s'ajoute des frais de gestion d'un montant de 6 493,49 et peut faire l'objet d'une avance remboursable de 60 000 € par le SDEEG, comme cela fut le cas en 1ère et 2ème tranche.

Adoption du projet et sollicitation de l'avance remboursable auprès du SDEEG.

- Admission en non valeur de 337,5 €.

- Afin de réaliser le plan communal de sauvegarde, le conseil municipal décide de signer une convention de partenariat avec l'association ECTI 33 et s'engage à lui verser des indemnités kilométriques (déplacement des bénévoles) et un forfait correspondant aux frais de structure. Six séances sont prévues pour son élaboration.

- Adoption des nouveaux tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er janvier 2010 : communes extérieures 3,95 € par repas enfant (ce qui équivaut au prix de revient) et 4 € par repas adulte, pour Saint Macaire 2,4 € par repas enfant et 4 € par repas adulte.

- La vieille ville de Saint Macaire est difficile d'accès pour les véhicules des pompiers. Un plan spécifique d'intervention a été mis en place pour permettre aux secours d'arriver le plus rapidement possible. La rue Yquem est un des trois axes clefs retenus. En cas d'urgence les secours doivent pouvoir la remonter à contre sens. Le stationnement actuel, quelque peu anarchique, ne peut garantir la libre circulation. Dorénavant le stationnement sur le trottoir de gauche (en direction du cours de la République) est strictement interdit, de jour comme de nuit. Une bande jaune sera tracée pour rappeler à chacun cette consigne. Il est aussi demandé aux riverains d'enlever tout objet entreposé sur ce trottoir. Dans le prolongement, le stationnement sur la place Carnot, et pour les mêmes raisons, doit se conformer au marquage au sol effectué lors de la restructuration récente de la chaussée.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- A compter du 1er janvier 2010, la population légale totale de Saint Macaire s'élève à 2123 habitants. Ce chiffre correspond à la population évaluée au 1er janvier 2007.

- Une étude va être réalisée pour améliorer le stationnement des voitures Place de l'Horloge afin de garantir le passage des véhicules de secours.

- A la demande de LOGEVI, qui va bientôt débiter les travaux sur le site de l'ancienne usine Patalo, le

conseil municipal a proposé le nom de François Bergoeing pour la future résidence. Maire de Saint Macaire en 1792, député à la Convention, il s'est illustré au service de sa ville et de notre pays pendant une période particulièrement difficile de notre histoire.

- Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2010, l'inspection académique de la Gironde nous a communiqué le chiffre des effectifs prévus à savoir 225 élèves. L'augmentation enregistrée (plus 16 élèves) justifie la demande de création d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire. Réponse attendue courant février.

- Le tribunal administratif de Bordeaux vient de nous informer du retrait de la requête formulée contre la commune par M Landure et sa fille. Cette requête concernait la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2009 au sujet du franchissement de la voie ferrée et de la RD 1113 et de son raccordement à Saint Macaire.

- Un plan de Saint Macaire sera à disposition courant janvier, réalisé et financé par l'entreprise Alter et Com avec l'accord de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

JP Ramillon informe le conseil municipal, photo à l'appui, de l'écoulement d'une eau ferrugineuse dans le réseau pluvial, secteur du Thuron. Renseignement pris, il s'agirait du nettoyage des filtres de la SOGEDO en l'absence de bassin de décantation au sortir de la station de déferrisation.

---

### **♦ Conseil municipal du 27 janvier 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le 27 janvier 2010 à 19 h, en présence de 15 élus. Absents excusés: F. Lassarade, M. Latestère.

Le compte-rendu de la réunion du 17 décembre est adopté à l'unanimité.

## **INTERCOMMUNALITE**

Le conseil municipal désigne le Maire et D. Scaravetti pour siéger à la commission d'évaluation des charges transférées créée par la CDC à l'occasion du passage en taxe professionnelle unique.

## **POINT TRAVAUX**

- Mairie : A l'intérieur la réfection est quasiment terminée, en attente de l'intervention de l'entreprise qui doit assurer le changement de la porte d'entrée, et de fenêtres en façade. Le traitement du parvis devrait s'effectuer dans les semaines qui viennent.

- Budget 2010 : Différents travaux de voirie et de réfection de bâtiments communaux sont en cours d'évaluation pour être présentés en commission urbanisme et travaux courant mars.

## **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes, Abbes (résidence du Pic Vert), Linas (résidence du Pic Vert), SCI Henxa (deux lots) rue Yquem.

## **DÉCISIONS DIVERSES**

Le conseil municipal décide d'exonérer le Moto Club de la taxe sur les spectacles à l'occasion de la course du 14 juin.

Adoption d'un devis de 5413€ HT pour l'achat de mobilier mairie liés aux travaux de restructuration (armoires, bureaux, chaises, présentoir, table).

## **INFORMATION**

JL Dutreuilh informe le conseil municipal que la commission sport de la CDC proposera un transfert de compétence pour permettre la création et la gestion d'un pôle sportif à proximité immédiate du stade, en lieu et place des bâtiments existants qui seront rasés.

### **♦ Conseil municipal du 4 mars 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le 4 mars 2010 à 21 h, en présence de 14 élus. Absents excusés: C. Alis, J. Juge, V. Bortot (procuration de vote donnée à D. Scaravetti).

Le compte-rendu de la réunion du 27 janvier est adopté à l'unanimité.

## **POINT TRAVAUX**

- Mairie :

Les travaux de rénovation ont permis de déplacer le bureau de vote installé depuis de nombreuses années à la salle des fêtes, au premier étage de notre Hôtel de ville, dans la salle des mariages. A l'occasion des élections régionales, les électeurs pourront emprunter le parvis réaménagé pour prendre ensuite l'ascenseur.

- Voirie :

La réfection des trottoirs des allées Tourny jusqu'à la place des cochons ainsi que l'aménagement d'une écluse au débouché de la rue de Verdun, initialement prévus l'automne dernier, ont été reportés au printemps, l'entreprise concernée n'ayant pu intervenir cet hiver.

- Service de l'eau :

Les travaux de construction du réservoir (bâche de mélange) et du bâtiment annexe progressent. L'entreprise Vigier en charge du génie civil a quitté le chantier à la mi-février pour satisfaire la période de séchage du béton. Retour prévu début mars pour les finitions, la SAUR effectuera ensuite la mise en place des équipements (pompes et canalisations) dans le local prévu à cet effet et construit en retrait.

Une réunion s'est tenue le 11 février sur le site pour évoquer la construction d'un futur réservoir de 500 m3 sous la forme d'une bâche placée sur les côtes de Pian-sur-Garonne, en présence du Maire, de M. Laporte Président du syndicat de Caudrot, de M. Fillat du Conseil Général de la Gironde et de la Socama notre maître d'œuvre (représentée par M. Delaveau).

La Socama a rappelé les raisons de la Commune de St-Macaire (maître d'ouvrage) de programmer en 2010 la construction de ce réservoir communal :

- L'actuel réservoir de 150 m<sup>2</sup> datant des années 40 est très déficient car désormais inaccessible à l'exploitant et fuyard : 10% du volume d'eau journalier produit est perdu. Au surplus, l'ouvrage est

non seulement une verrue dans le paysage mais surtout son état ne donne aucune garantie sur la stabilité de l'ouvrage complet.

- Face à la demande moyenne et de pointe à couvrir par la Commune de St Macaire d'ici 2020, il convient d'envisager un stockage de 500 m3 complétant la bâche de mélange de 100 m3 en construction.



Le diagnostic du réseau d'eau potable de St Macaire (en finition) établit aussi ce besoin.

En outre, le maître d'ouvrage a souhaité la présence du président du Syndicat de Caudrot M. Laporte pour évoquer cette construction, et bien marquer le fait que son implantation est recherchée afin de permettre une mise à l'équilibre avec le réservoir de St Martin de Cescas. Ainsi le bénéfice de l'interconnexion entre le Syndicat de Caudrot et la Commune St Macaire créera une réciprocité qui n'existait pas auparavant.

M Laporte en a pris note et indique qu'il n'est pas contre le principe que les collectivités s'apportent un secours mutuel ; en revanche il insiste aussi sur le fait que le Syndicat de Caudrot possède une ressource limitée et de moins en moins de nature à porter un secours pour une collectivité hors du Syndicat. Le Maire de St Macaire l'a bien entendu et réaffirme que le voeu premier de tous ces investissements consiste d'abord à conférer à St Macaire des installations autonomes et propres peut-être un jour à permettre à la Commune d'entrer dans une structure plus large telle qu'un Syndicat de communes.

Sur le même sujet, M Fillat a pris note de la situation de St Macaire et indique qu'à ce jour les conditions de financement par le Conseil Général de Gironde sont très hypothétiques. Le vote du budget du CG en mars sera déterminant.

En outre, M Fillat indique au Maire qu'il serait pertinent de consulter le SMEGREG afin de prendre connaissance des projets départementaux de recherche de ressources de substitution. Le bénéfice pour St Macaire qui connaît des problèmes de hautes teneurs en fluor de sa ressource de l'Eocène serait sans doute intéressant. Quoiqu'il en soit la collectivité indique poursuivre son étude visant à trouver les meilleures conditions technico-économiques pour le choix d'une ressource supplémentaire de mélange (Apport par un forage sur la nappe alluviale de la Garonne ou apport par le Syndicat de Verdels.)

## **DÉCISIONS DIVERSES**

- Adoption d'un devis de peinture de 3001,80 € HT pour repeindre le local des grottes (restaurant, cuisine..) : unanimité

- Autorisation donnée au Maire de recruter un contrat aidé (CUI) financé à hauteur de 90% et ce pour une durée de 6 mois renouvelable. Il permettra de renforcer les services techniques avec pour mission principale le fleurissement de la ville et l'entretien des espaces verts. Une fiche de poste a été rédigée dans ce sens par Danielle Pemptroit avec la collaboration de pôle emploi.

- Pour répondre à la demande de deux associations (les Edelweiss et les Médiévales) à la recherche d'un local, le Maire propose de mettre à disposition des salles situées dans la partie la plus récente du Château de Tardes. Cette fréquentation régulière de la cour par des adultes permettra d'assurer une surveillance du site trop souvent visité par des intrus. La commune s'engage à vérifier la conformité des installations électriques et de gaz, les associations prenant en charge d'autres petits travaux éventuels. Cette mise à disposition n'empêchera pas la commune de réfléchir à un aménagement plus global de l'ensemble des bâtiments.

## **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Burnichon Lefebvre (rue Amiral Courbet), Douence (cours de la République), Delalay (Bellecroix).

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **- Terrain Jugean**

Le Maire informe le conseil municipal de la mise en vente probable du terrain Jugean dans les mois qui viennent. Le départ en maison de retraite d'André Jugean, fin juillet 2009, a conduit l'organisme ayant la tutelle des biens de la famille à prendre récemment cette décision. Dernier grand terrain urbanisable de Saint-Macaire, à proximité immédiate des écoles, la commune peut difficilement se désintéresser de cet espace. A cette fin le Maire, après consultation des adjoints, a décidé de faire procéder à une évaluation par le service des domaines. Une rencontre a d'autre part été organisée avec Catherine Gravelier, architecte à St Macaire, pour amorcer une réflexion sur d'éventuels aménagements dans ce secteur. Un document de travail sera étudié dans une prochaine réunion de commission. Le conseil municipal statuera ultérieurement sur l'opportunité d'une telle acquisition.

### **- "Pôle d'excellence rural"**

Dans le cadre de l'appel à projet "Pôle d'excellence rural" initié par l'Etat, la commune de St Macaire se propose de postuler pour aménager un gîte d'étape dans la vieille ville à destination des randonneurs et des cyclistes. A l'aide de l'Etat seraient susceptibles de s'ajouter des fonds de la Région et de l'Europe. Cette candidature s'articule avec d'autres initiatives, sur la commune de Verdélais et sur la CDC des côtes de Garonne, visant à valoriser le potentiel

touristique de la rive droite. L'ancienne perception cours Victor Hugo et le logement voisin, propriétés de la commune, pourraient accueillir un tel édifice. Le nombre croissant de randonneurs et la perspective de développement du chemin de St Martin (Tours - Saragosse), l'arrivée de la voie verte à Castets en Dorthé et les perspectives de prolongement sur notre CDC en bordure de Garonne, autant d'éléments qui plaident en faveur d'une telle réalisation.

---

### **♦ Conseil municipal du 8 avril 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le 8 avril 2010 à 21 h, en présence de 16 élus. Absent excusé: J. Juge.

Le compte-rendu de la réunion du 4 mars est adopté à l'unanimité.

## **EXAMEN DES BUDGETS ANNEXES**

Pour chaque budget, Dominique Scaravetti rappelle le bilan du compte administratif (CA) 2009 puis expose le budget prévisionnel (BP) 2010.

### **- CCAS :**

Ce budget concerne principalement le financement des aides ménagères. Il présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 48 990,07€ et ne nécessite pas de subvention de la commune.

→ Le CA 2009 du CCAS est adopté à l'unanimité.

Le total du BP s'élève à 149 551,15€

→ Le BP 2010 du CCAS est adopté à l'unanimité.

### **- Service des eaux :**

Le budget d'exploitation présente un excédent 2009 de 60 886,31€ et l'investissement un excédent de 167 590,74 € → Le CA 2009 est adopté à l'unanimité.

Le budget d'exploitation 2010 prévoit 115 980,52 € de dépenses et le budget d'investissement prévoit 412 936,75 € de travaux sur les réseaux d'adduction d'eau (principalement réalisation d'un réservoir de 100 m<sup>3</sup> au pied du château d'eau et le début des travaux du réservoir sur le coteau). L'étude visant à la recherche d'une nouvelle ressource va se poursuivre. Le total de la section d'investissement s'élève à 624 239,79€.

→ Le BP 2010 du service des eaux est adopté à l'unanimité

## **BUDGET DE LA COMMUNE**

Dominique Scaravetti rappelle le bilan du CA 2009 puis expose le BP 2010 :

- Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2009 de 339 470,89€ ; Avec les reports de l'année précédente, le total de l'excédent de fonctionnement est de 450 732,72€.

L'investissement présente un déficit pour l'exercice 2009 de 41 514,11€. Ainsi, le déficit d'investissement cumulé est de 351 551,99€.

Le solde définitif des 2 sections après prise en compte des restes à réaliser est de 30 940,31€.

→ Après son examen détaillé, le CA 2009 est adopté à l'unanimité.

### - Situation financière et vote des taux

La Communauté de Communes (CdC) est passée en 2010 à la Taxe Professionnelle Unique (TPU). Elle a reçu de l'Etat pour 2010 la somme des TP perçue en 2009 par l'ensemble de communes du canton. Année de transition puisqu'à partir de l'année prochaine la réforme de la taxe entrera réellement en vigueur pour les collectivités avec des recettes différentes et des compensations.

Tant qu'il n'y a pas de nouvelle charge transférée, la CdC reverse à la commune une somme correspondant à l'intégralité de la taxe professionnelle que la commune percevait auparavant, déduction faite du produit des 3 autres taxes que la CdC percevait (51 895,66€ en 2009) et qu'elle ne perçoit plus.

Ainsi, la commune doit faire évoluer ses taux de façon à ne pas perdre de recettes. Cette évolution n'aura pas d'incidence sur l'imposition des ménages, puisque ce sera un transfert de la CdC vers la commune.

Les taux évoluent de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 14,01%

Taxe foncière : 20,10%

Taxe foncier non bâti : 97,34%

L'attribution de compensation de 212 135 € versée par la CdC apparaît au compte 7318 : Cela correspond à des sommes qui l'an dernier étaient inscrites en "Contribution directes" (124 949 € = TP-produit des 3 taxes perçues par la CdC) et en "DGF forfaitaire" (87 186 € compensation part salaire).

Par ailleurs, l'annuité de la dette (capital plus intérêts) représente 23% des produits de fonctionnement contre 21% en 2008 et 16 % en 2007. Cette progression est due aux investissements importants en 2008 mais reste proche du maximum à ne pas dépasser à savoir 20%.

Après les emprunts contractés en 2008, le niveau d'investissement a été réduit (1 344 782€ en 2008, 738 011€ en 2009). Ainsi, la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2009.

Toutefois, compte tenu de la faible marge de manœuvre dans le budget de fonctionnement, la commission finances a étudié plusieurs hypothèses et a proposé une augmentation des taux communaux de 3% pour les taxes foncière, d'habitation et sur le foncier non bâti.

Les taux communaux de taxe d'habitation et sur le foncier bâti restent néanmoins en dessous de la moyenne départementale 2009 (et ce malgré l'ajout des taux de la CdC) :

|                       | taux commune avec hausse 3% | taux moyen départemental |
|-----------------------|-----------------------------|--------------------------|
| Taxe d'habitation     | <b>14,43%</b>               | 18,17%                   |
| Taxe foncière         | <b>20,70%</b>               | 24,59%                   |
| Taxe foncier non bâti | <b>100,26%</b>              | 48,96%                   |

→ L'évolution des taux communaux est adoptée à l'unanimité.

### - Budget de fonctionnement

En dépenses, les "Charges à caractères général" sont prévues en baisse : 433 200 € (contre 437 854 € au BP 2009). Les subventions aux associations restent

d'un niveau égal (montant total de 50 850 €). La participation aux structures intercommunales (syndicat intercommunal du secteur scolaire, syndicat des sports, syndicat d'assainissement) est stable également (44 581,20€).

Les "Charges de personnel" évoluent du fait du recrutement d'un CUI à partir d'avril : cet emploi est par ailleurs subventionné à hauteur de 95%.

→ Total dépenses de fonctionnement : 1 217 800,67€. Compte tenu du virement à la section d'investissement de 226 001,34€ et des dépenses imprévues, le total de l'exercice s'élève à **1 505 634,95€**.

Avec l'évolution des taux de 3%, la recette attendue des Contributions directes s'établit à 503 667€, et le total des recettes à 1 474 694,64€.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté (30 940,31€), le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 505 634,95€.

### - Budget d'investissement

Les principales opérations concernent :

Des travaux de voirie, des reliquats sur des travaux (mairie 2e tranche, logement communal), des acquisitions de matériels, la rénovation du restaurant scolaire (menuiseries, isolation phonique, accessibilité), la rénovation de la salle F. Mauriac (menuiseries, accessibilité, peintures...) l'acquisition de terrain.

Ces opérations inscrites au budget ne pourront pas toutes être réalisées en 2010, elles résultent cependant de priorités établies par le conseil municipal.

→ Le total de toutes les opérations d'équipement s'élève à 1 059 643,95€.

La section de fonctionnement abonde les recettes d'investissement de la façon suivante :

226 001,34€ de virement (correspondant aux remboursements d'emprunts) et 419 792,41€ correspondant à de l'excédent de fonctionnement, qui finance le déficit d'investissement.

Compte tenu notamment des remboursements d'emprunt (capital), du déficit reporté, des dépenses imprévues, le total de la section d'investissement s'élève à **1 752 722,28€**.

→ Après analyse détaillée, le budget prévisionnel 2010 de la commune de Saint-Macaire est adopté à l'unanimité.

### DIA

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Cassagne (cours de la République) et SCI Henxa (rue Yquem).

### SERVICE DE L'EAU

Vote de l'avenant N° 1 au marché de l'entreprise SAUR pour un montant de 5 491 € HT: unanimité du conseil municipal

Dans le cadre de la construction du nouveau réservoir et des équipements annexes, des besoins pour l'équipement électrique ont été identifiés, notamment pour la sécurité d'approvisionnement des



abonnés. D'autre part le remplacement de la canalisation corrodée en pied de château d'eau a été décidé comme le préconisait l'étude diagnostic du réseau réalisée à la demande de la commune.

### **JURY D'ASSISES**

Cinq personnes ont été tirées au sort sur les listes électorales: Baraton Christelle, Beziat épouse Capelli Cécily, Laguerie épouse Arents Priscille, Lucbert épouse Boussillon Marie Josette, Laville Henri.

### **AUTRES DÉCISIONS**

#### **- DGE**

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer deux demandes de subvention auprès des services de l'Etat (DGE) afin de rénover le restaurant scolaire et la salle des fêtes.

**- ZPPAUP** : accord définitif après enquête publique et avis de la CRPS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 28 juin 2001, il a été décidé de lancer une procédure de création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) sur la commune.

Le 20 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création de la Z.P.P.A.U.P. Celui-ci a fait l'objet d'une enquête publique du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 28 septembre 2008 ; le nombre des avis s'élève au total à neuf, il s'agit de six observations inscrites au registre d'enquête, une lettre jointe au registre et deux avis oraux sont émis.

Le commissaire-enquêteur dans ses conclusions du 28 octobre 2008 a émis un avis favorable.

Le projet a été présenté à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.) du 26 novembre 2009, laquelle a donné un avis favorable sous réserve d'une vérification de l'adéquation entre le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint-Macaire et la Z.P.P.A.U.P. projetée. Une réunion de restitution organisée le 17 février 2010 avec le cabinet d'étude et les services de l'Etat a permis de lever cette réserve, un avis favorable a été émis pour la création de cette Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, celle-ci constituant un document de référence dont les orientations devraient permettre d'assurer, de manière durable, une gestion patrimoniale de l'ensemble du territoire.

Afin de soumettre au préfet de région l'arrêté de création de la Z.P.P.A.U.P., le Conseil Municipal de Saint-Macaire doit confirmer son plein accord sur le projet présenté.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable au projet tel que présenté,
- Autorise le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.



### **♦ Conseil municipal du 6 mai 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le 6 mai 2010 à 19h, en présence de 10 élus. Absents excusés: JL Dutreuilh, J. Juge, F. Lassarade, D. Paillé, D. Pemptroit, D. Scaravetti (procuration de vote à V. Bortot), F. Zanette.

### **SERVICE DE L'EAU**

Le conseil municipal valide à l'unanimité :

-L'avenant de l'entreprise Vigier pour peindre la future bache de mélange pour la somme de 1965,60€ht.

-L'avenant du bureau d'études ANTEA pour la recherche d'une nouvelle ressource dans la nappe alluviale: analyse complémentaire de l'eau pour la somme de 1 680€ HT.

-La proposition de GEOTEC pour l'étude géotechnique préalable à l'implantation d'un nouveau réservoir sur le coteau de Pian pour 3875€ HT.

### **DÉCISIONS DIVERSES**

Le conseil municipal valide à l'unanimité:

La reconduction d'une ligne de trésorerie de 200 000€ auprès de la banque DEIXIA à compter du 25 juin 2010.

Un devis de 960 € HT pour l'achat de 20 bornes métalliques pour protéger les cheminements piétons.

Un devis de 15 737 € HT pour l'achat de 45 poubelles, 20 pour la vieille ville et 25 pour la périphérie proche, ainsi qu'une poubelle cendrier à installer devant la salle des fêtes.

### **DIA**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter la vente SCI du Pian (rue Chanzy).

## ***Informations déchets***

♦ Bilan du tri sélectif : La collecte de verre progresse comme l'an passé ; celle de papier connaît un infléchissement (+47,8% entre 2007 et 2008). Par contre, le tonnage de plastique et emballage récupérés est en légère baisse.

| <b>Tonnages recyclés</b> | 2008    | 2009    | progression |
|--------------------------|---------|---------|-------------|
| Papier                   | 53,8 t. | 69,9 t. | + 29,9%     |
| Plastique et emballages  | 9,24 t. | 8,97 t. | - 2,92%     |
| Verre                    | 51 t.   | 58,3 t. | + 14,3%     |

→ Continuons de recycler, afin de limiter le volume de nos ordures ménagères, toujours plus chères à traiter.

♦ Déchèterie de Dumès : Du fait de la forte augmentation des apports de végétaux (branches, tonte, feuilles), l'USSGETOM a investi dans un broyeur (à Fargues) afin de les transformer en compost : il est désormais en vente (particuliers et professionnels) : sac de 50 litres à 4€, ou 40€ la tonne. Livraison possibles. Ouverture : mardi et jeudi de 13h30 à 16h30. Renseignements : 05 56 62 36 03.



♦ Les abords des conteneurs d'ordures ménagères sont régulièrement utilisés comme dépôts d'encombrants: ces déchets doivent être déposés à la déchetterie du SICTOM, zone

Dumès à Langon, dont l'accès est totalement gratuit. Les camions collectant les ordures ménagères ne ramassent pas ces encombrants.

Un rappel enfin: tout dépôt sauvage sur la voie publique est sanctionnable pénalement.



- ◆ Distribution des sacs poubelle : → à la mairie
  - Mercredi 9 juin de 14h à 19h
  - Jeudi 10 et vendredi 11 juin de 16h30 à 19h
  - Samedi 12 juin de 10h à 12h30.

## Informations diverses

◆ Plan de Saint Macaire (que vous avez eu avec ce n° du Mercadiou) : A l'initiative du conseil municipal, un plan de la commune a été édité : Les rues piétonnes et les sens uniques sont précisés ; Il présente les différents points d'intérêt touristiques de Saint Macaire et la localisation des bâtiments d'intérêt public. Il sera disponible à la mairie et à l'office du tourisme.



### ◆ Jumelage :

Un jumelage est envisagé, avec un village d'Italie ou d'Espagne. Merci aux personnes intéressées pour s'investir de se faire connaître à la mairie. Une réunion sera ensuite proposée.

◆ L'ASIF est une association de soins palliatifs et de fin de vie, aidée par des fonds publics, qui œuvre en sud gironde depuis 2007 et qui actuellement s'étend bien au delà. Les malades peuvent en bénéficier à domicile. C'est pourquoi la commune de Saint Macaire a été sollicitée, et a attribué une subvention pour aider à ce fonctionnement. C'est le médecin traitant qui détermine l'indication de ces soins, en partenariat avec une équipe pluridisciplinaire avec laquelle il se met en contact.

### ◆ Plan communal de sauvegarde :

En cours d'élaboration .. Il prévoit les différentes situations de crise et les moyens à mettre en œuvre. Des personnes de la commune ou des entreprises ayant des moyens techniques peuvent être invitées ..

◆ Le conteneur de récupération de vêtements va être déplacé de la route de l'ancien pont : il sera désormais au point de recyclage du cours Gambetta.

### ◆ Plantes, herbes et fleurs :

La municipalité souhaite un emploi raisonné des pesticides, qui sont très nocifs pour l'environnement: leur utilisation sera de moins en moins importante et d'autres méthodes seront étudiées ainsi que leur coût. Le désherbage se fera le plus souvent manuellement; c'est plus long et les herbes repoussent. Ainsi, soyez indulgents. De plus, chacun peut aider à la propreté de la commune, en désherbant ... devant sa porte.



◆ Par ailleurs, des plantations sont entreprises pour la mise en valeur de la commune:

Cécile Leclerc nouvellement recrutée, est entre autres chargée de cette tâche; malheureusement, nous avons à déplorer des vols de plantes.

On peut aussi constater de très belles plantations faites par les habitants. Saint Macaire, ville fleurie !



◆ Stationnement gênant (article R417 du code de la route) : Pour des raisons d'accès pompiers (cf conseil municipal de décembre 2009), le stationnement est strictement interdit, de jour comme de nuit : rue Yquem (sur le trottoir de gauche en direction du cours de la République), ainsi que cours Victor Hugo (le long du rempart rénové).

Le traçage jaune est effectif depuis mi avril. Les contrevenants s'exposent désormais à des amendes.

## Saint Macaire va rouler propre



En cohérence avec notre profession de foi qui proposait "d'inscrire notre action communale dans la perspective du développement durable", la

municipalité va équiper les services techniques d'un véhicule 100% électrique, pour les déplacements dans et autour de la commune. Cela permettra de "préserver la qualité de notre environnement".



Ce véhicule est de conception et de fabrication française ; il sera livré au cours de l'été.

Piétons attention ! Vous risquez d'être surpris par un véhicule... silencieux.

